



## PROPOSITIONS DES SYNDICATS

Propositions des syndicats		Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
1	<p><b>Objet : Formation spécialisée dans la résolution de conflit</b></p> <p><i>Proposition Syndicat National des employé-es du CHU Sainte-Justine - CSN (08-09-010) sur la mise en place d'une formation spécialisée dans la résolution de conflit.</i></p> <p><i>Considérant que les exécutifs locaux et les bureaux syndicaux peuvent vivre des conflits à l'interne;</i></p> <p><i>Considérant qu'il vaut mieux éviter de faire appel aux services de médiation offerts par certains employeurs afin de préserver le rapport de force de nos accréditations;</i></p> <p><i>Considérant que les personnes conseillères ne sont pas nécessairement outillées en résolution de conflit interne et en médiation;</i></p> <p><i>Considérant que des conflits internes peuvent</i></p>	<p>Le comité des résolutions recommande de ne pas retenir la proposition et recommande la reformulation suivante:</p> <p>Que la FSSS interpelle les conseils centraux afin de regarder la possibilité d'ajouter un volet résolution de conflit dans leurs parcours de formations offertes aux militants.</p>	<p>Le bureau fédéral fait sienne la résolution du comité des résolutions.</p>

Propositions des syndicats	Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
<p><i>prendre de grandes proportions et beaucoup de temps, temps qui ne sert pas aux membres;</i></p> <p><i>Considérant que le service de consolidation présentement offert sert à consolider un exécutif au complet, mais ne sert pas pour des conflits concernant moins de personnes;</i></p> <p><b><i>Nous proposons que la FSSS mette en place une formation spécialisée dans la résolution des conflits internes et la médiation, qui sera donnée à toutes les personnes conseillères ainsi qu'aux personnes présidentes.</i></b></p> <p><i>Emmanuelle Gileau – VP comité griefs, agente de grief, responsable comité LGBTQ + et cond.féminine</i></p> <p><i>Syndicat National des Employé-es du CHU Sainte-Justine- CSN</i></p> <p><b><i>Reçu le 27 mars à 12 h 11 (midi)</i></b></p>		

Propositions des syndicats	Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
<p><b>2</b></p> <p><b>Objet : Augmentation du montant forfaitaire remboursé aux syndicats</b></p> <p>Syndicat des travailleuses(eurs) des centres de la petite enfance de Montréal et Laval-CSN 08-09-148</p> <p><b>Nous soumettons les propositions suivantes au Congrès. Elles visent toutes à modifier, ajouter ou amender le Guide de politiques d'aide aux syndicats de la FSSS.</b></p> <p><b>Proposition 1 et 2</b></p> <p><i>Considérant que le Guide des politiques d'aide aux syndicats de la FSSS a été amendé durant le 45<sup>e</sup> Congrès et présenté au Conseil fédéral du 13 au 17 décembre 2021 au Centrexpo Cogeco Drummondville;</i></p> <p><i>Considérant que depuis son adoption, les CPE ont obtenu un rattrapage salarial dans l'entente intervenue en décembre 2021;</i></p> <p><i>Considérant que l'ensemble des remboursements de salaire et indemnité pour le secteur privé dont le STCPEML-CSN fait partie ne couvre que partiellement les dépenses encourues;</i></p>		

Propositions des syndicats	Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
<p><b>2.1</b> Nous proposons les amendements suivants au Guide des politiques d'aide aux syndicats de la FSSS:</p> <p><i>Remplacer à la section 1 le montant forfaitaire de 150\$ par 350\$ : Pour une ou un militant qui participe à une session de formation offerte par le Service de la formation de la FSSS, la Fédération rembourse au syndicat un montant forfaitaire de <u>350 \$</u> par jour. Ce montant englobe le salaire et les dépenses de la ou du militant.</i></p>	<p>Le comité des résolutions recommande de ne pas retenir la proposition.</p>	<p>Le bureau fédéral fait sienne la proposition du comité des résolutions.</p>
<p><b>2.2</b></p> <p><i>Remplacer à la section 3- Présence aux instances de la FSSS (aide aux syndicats) traitant du remboursement de salaire et d'indemnité, au paragraphe b) le montant forfaitaire de 225\$ par 350\$:</i></p> <p><i>Lorsque la convention collective ne prévoit pas de remboursement de salaire par l'employeur (secteurs privés), la FSSS rembourse un montant forfaitaire de <u>350 \$</u> par jour pour une ou un délégué officiel par syndicat.</i></p>	<p>Le comité des résolutions recommande de ne pas retenir la proposition.</p>	<p>Le bureau fédéral fait sienne la proposition du comité des résolutions.</p>

Propositions des syndicats	Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
<p><b>PROPOSITION 3 : DÉLAI DE REMBOURSEMENT DES MONTANTS DUS PAR LA FSSS AUX SYNDICATS</b></p> <p><i>Considérant qu'une saine gestion de la trésorerie est essentielle pour notre syndicat;</i></p> <p><i>Considérant que des délais prévisibles de remboursement permettraient de faciliter les suivis de la trésorerie et la gestion du budget du syndicat;</i></p> <p><b>2.3 Nous proposons d'ajouter au Guide des politiques d'aide aux syndicats de la FSSS :</b></p> <p><b><i>Que la FSSS prévoit dans le Guide de politiques d'aide aux syndicats un délai maximal de remboursement pour les montants dus au syndicat par la FSSS.</i></b></p>	<p>Le comité des résolutions recommande de ne pas retenir la proposition</p>	<p>Le bureau fédéral fait sienne la proposition du comité des résolutions.</p>

Propositions des syndicats	Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
<p><b>PROPOSITION 4 : PRÉCISIONS CONCERNANT LES EXPERTISES MÉDICALES</b></p> <p><i>Considérant que la Section 4 – Expertises médicales</i>  <i>Considérant que le point 4 n’inclut pas les dossiers d’invalidité;</i></p> <p><i>Nous proposons l’amendement suivant au Guide des politiques d’aide aux syndicats de la FSSS:</i></p> <p><b>2.4</b></p> <p><b>1. Ajouter à la section 4 – Expertises médicales, la précision à l’effet que les expertises médicales Desjardins soient visées par ce remboursement :</b></p> <p><b><i>La FSSS rembourse 50 % des coûts d’honoraires engagés par les syndicats pour les expertises médicales dans le cadre de leurs dossiers d’arbitrage et les dossiers d’invalidité, à l’exception des expertises professionnelles requises dans le cadre de l’application de la Loi sur les accidents du travail et maladies professionnelles (CNESST)1.</i></b></p>	<p>Le comité des résolutions recommande d’accepter la proposition avec la reformulation suivante :</p> <p>La FSSS rembourse 50 % des coûts d’honoraires engagés par les syndicats pour les expertises médicales dans le cadre de leurs dossiers d’arbitrage <b>ainsi que lors d’un recours interne ou judiciaire avec une assurance collective (secteur privé)</b>, à l’exception des expertises professionnelles requises dans le cadre de l’application de la Loi sur les accidents du travail et maladies professionnelles (CNESST)1.</p>	<p>Le bureau fédéral fait sienne la proposition du comité des résolutions.</p>

Propositions des syndicats	Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
<p><b>PROPOSITION 5 : MONTANTS D'APPUI LOCAL À LA VIE SYNDICALE</b></p> <p><i>Considérant la hausse importante de l'inflation depuis l'adoption du Guide des politiques d'aide aux syndicats de la FSSS;</i></p> <p><b>Nous proposons les amendements suivants au Guide des politiques d'aide aux syndicats de la FSSS:</b></p> <p><b>2.5</b>      <b>2. Remplacer à la section 5- Appui local à la vie syndicale les montants utilisés dans le calcul des budgets maximums accordés à chaque syndicat, en les augmentant respectivement de 125\$ à 150\$ et de 150\$ à 175\$ :</b></p> <p><b>Nombre de délégué-es officiels auquel a droit le syndicat lors d'un congrès X 150 \$ X 4 activités, pour un maximum de 10 délégués pour les activités avec réclamation de kilométrage.</b></p> <p><b>Le montant de 150 \$ est augmenté à 175\$ X 4 activités selon les mêmes paramètres de délégué-es officiels dans le cas d'une activité sans réclamation de kilométrage.</b></p>	<p>Le comité des résolutions recommande de ne pas retenir la proposition.</p>	<p>Le bureau fédéral fait sienne la proposition du comité des résolutions.</p>

Propositions des syndicats	Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
<p><b><i>PROPOSITION 6 : MONTANTS OCTROYÉS DANS LE CADRE D'UNE NÉGOCIATION DANS LE SECTEUR DES CPE</i></b></p> <p>Considérant la judiciarisation et la complexité des négociations;</p> <p>Considérant que les délais entre le début des négociations et la signature des conventions collectives sont de plus en plus longs;</p> <p>Considérant que le montant prévu à la section 7 pour les CPE, pour les syndicats comptant 16 accréditations et plus, n'est pas suffisant pour rembourser le salaire d'une seule journée de travail;</p> <p><b>2.6 Nous proposons l'amendement suivant :</b></p> <p><b>Remplacer à la section 7 – Négociation des secteurs privés / secteur CPE et CHP le montant octroyé aux syndicats comptant 16 accréditations et plus de 250\$ par accréditation à 400\$ par accréditation :</b></p>	<p>Le comité des résolutions recommande d'accepter la proposition.</p>	<p>Le bureau fédéral fait sienne la proposition du comité des résolutions.</p>

	Propositions des syndicats	Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
2.6	<p><i>Le 1er mars de chaque année, dans le cadre d'une négociation (locale, régionale, regroupée ou coordonnée) la FSSS met à la disposition des syndicats du secteur CPE et du secteur CHP :</i></p> <p><i>- 575 \$ par accréditation pour les syndicats comptant 15 accréditations et moins;</i></p> <p><i>- <del>400\$</del> par accréditation pour les syndicats comptant 16 accréditations et plus.</i></p> <p><i>Reçu le 3 mai 2024 à 14 h 41</i></p>		
3	<p><b>Objet : Traduction conventions collectives et ententes collectives</b></p> <p>Syndicat des travailleuses(eurs) des centres de la petite enfance de Montréal et Laval-CSN 08-09-148</p> <p><b>Nous soumettons la proposition suivante au Congrès. Elle vise à modifier, ajouter ou amender la Politique de traduction de la FSSS.</b></p> <p>Considérant que la Politique de traduction de la FSSS a été présentée et modifiée au Conseil fédéral du 13 au 17 décembre 2021 au Centrexpo Cogeco Drummondville;</p>	<p>Le comité des résolutions recommande de ne pas retenir la proposition.</p>	<p>Le bureau fédéral fait sienne la proposition du comité des résolutions.</p>

Propositions des syndicats	Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
<p>Considérant que depuis son adoption, plusieurs CPE anglophones ont été syndiqués;</p> <p>Considérant que le STCPEML-CSN a investi temps et énergie à préserver une accréditation qui revoyait son allégeance syndicale due à l'absence de matériel ou de communication en anglais;</p> <p>Considérant que pour permettre aux travailleuses de comprendre les droits conventionnés, participer à la vie syndicale et veiller au bon fonctionnement de l'accompagnement de l'Exécutif;</p> <p><b>Nous proposons l'amendement suivant à la Politique de traduction de la FSSS:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Prévoir la traduction systématique, des conventions collectives et des ententes collectives pour les accréditations anglophones concernées du secteur privé.</b></li> </ol> <p><i>Reçu le 3 mai 2024 à 14 h 41</i></p>		

Propositions des syndicats		Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
4	<p><b>Objet : Modification du nom de la région de Montréal-Laval-Grand-Nord</b></p> <p>STTDBH - Syndicat des Travailleurs et Travailleuses en Dispensaire de la Baie d'Hudson</p> <p>08-09-307</p> <p><b>Il est proposé que le congrès procède à la modification du nom de la région de Montréal-Laval-Grand-Nord, pour celle de Montréal-Laval Eeyou Istchee Baie-James-Nunavik.</b></p> <p><i>Reçu le 3 mai 2024 à 15 h 49</i></p>	<p>La proposition est irrecevable.</p>	
5	<p><b>Objet : Allocation de péréquation</b></p> <p>Syndicat du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers (CSN-SRPPSAM du CISSS A-T)</p> <p>08-09- 078</p> <p><b>Que le conseil fédéral fasse l'évaluation de l'adoption d'une allocation de péréquations qui se traduirait comme suit :</b></p> <p><b>Le conseil fédéral peut adopter un règlement visant à établir des allocations de péréquation pour tenir compte de situations particulières, vécues par les unités de négociation.</b></p> <p><i>Reçu le 3 mai 2024 à 15 h 49</i></p>	<p>Le comité des résolutions recommande de ne pas retenir la proposition.</p>	<p>Le bureau fédéral fait sienne la proposition du comité des résolutions.</p>

	Propositions des syndicats	Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
6	<p><b>Objet : Palestine</b></p> <p>Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Centre de Santé Tulattavik de l'Ungava - CSN Ungava Tulattavik Health Center Union - CSN 08-09-306</p> <p>CONSIDÉRANT que la Cour internationale de justice a ordonné à l'État israélien d'empêcher tout acte de génocide contre le peuple palestinien à Gaza ;</p> <p>CONSIDÉRANT, malgré cette décision, les hôpitaux, les travailleurs de la santé, les écoles et les journalistes continuent d'être ciblés, et que le nombre de victimes civiles en Palestine continue d'augmenter, dépassant les 34 000 morts parmi les Palestiniens, dont plus de 13 000 enfants ;</p> <p>CONSIDÉRANT que le Canada continue d'invoquer le "droit d'Israël à se défendre", refuse de condamner ses innombrables violations du droit international et continue d'approuver des niveaux records d'exportations militaires vers Israël ;</p> <p>CONSIDÉRANT l'occupation israélienne et la résistance palestinienne ont été présentées comme un conflit religieux plutôt que comme une lutte entre colonisateurs et colonisés, et que le soutien à</p>		

Propositions des syndicats	Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
<p>la Palestine et aux Palestiniens est souvent présenté à tort comme un acte d'antisémitisme ;</p> <p>CONSIDÉRANT que la FSSS-CSN, en affiliation avec le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), a adopté une déclaration de solidarité avec le peuple palestinien le 23 octobre 2023 ;</p> <p>CONSIDÉRANT que la CSN a adopté une question de privilège le 14 mars 2024 et a invité ses organisations affiliées à signer l'appel de la Coalition du Québec Urgence Palestine ;</p> <p><b><u>Qu'il soit résolu:</u></b></p> <p><b>Que la FSSS-CSN, en collaboration avec ses organisations alliées, demande au gouvernement canadien de faire pression pour un cessez-le-feu immédiat à Gaza;</b></p> <p><b>Que la FSSS-CSN donne son appui au mouvement antiapartheid initié par les Palestiniennes et les Palestiniens;</b></p> <p><b>Que la FSSS-CSN se joigne à plus de 1500 organismes et syndicats internationaux en soutenant la démarche de l'Afrique du Sud auprès de la Cour internationale de justice accusant l'État d'Israël de génocide;</b></p>	<p>Le comité des résolutions recommande de retenir cette proposition sous la forme suivante :</p> <p>Que la FSSS-CSN, en collaboration avec ses organisations alliées, demande au gouvernement canadien de faire pression pour un cessez-le-feu immédiat à Gaza;</p> <p>Que la FSSS-CSN donne son appui au mouvement antiapartheid initié par les Palestiniennes et les Palestiniens</p> <p>Que la FSSS-CSN se joigne à plus de 1500 organismes et syndicats internationaux en soutenant la démarche de l'Afrique du Sud auprès de la Cour internationale de justice accusant l'État d'Israël de génocide;</p>	<p>Le bureau fédéral fait sienne la proposition du comité des résolutions avec la modification suivante :</p> <p>Que la FSSS-CSN, en collaboration avec ses organisations alliées, demande au gouvernement canadien de faire pression pour un cessez-le-feu immédiat à Gaza;</p> <p>Que la FSSS-CSN donne son appui au mouvement antiapartheid initié par les Palestiniennes et les Palestiniens</p> <p>Que la FSSS-CSN se joigne à plus de 1500 organismes et syndicats internationaux en soutenant <b>non monétairement</b> la démarche de l'Afrique du Sud auprès de la Cour</p>

Propositions des syndicats	Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
<p><b>Que la FSSS-CSN réitère l'appel aux gouvernements à œuvrer en faveur de la paix et continue à revendiquer une solution pacifique dans la région qui respecte le droit à l'autodétermination du peuple palestinien;</b></p> <p><b>Que la FSSS-CSN dénonce l'intimidation subie par certains groupes, et surtout par ses membres, ayant manifesté leur appui au peuple palestinien et contre le génocide;</b></p> <p><b>Que la FSSS-CSN adhère au mouvement « Boycott, Désinvestissement, Sanctions » (BDS) et à ses campagnes en boycottant les produits d'Israël ;</b></p> <p><b>Que la FSSS-CSN affirme son appui et encourage ses syndicats affiliés à adopter des résolutions d'appui envers le peuple palestinien ainsi que des positions similaires sur le BDS;</b></p> <p><b>Que la FSSS-CSN réponde à l'appel des organisations qui partagent les mêmes revendications, notamment en participant aux manifestations pacifiques et aux lettres de soutien, et invite ses syndicats affiliés à faire de même;</b></p>	<p>Que la FSSS-CSN réitère l'appel aux gouvernements à œuvrer en faveur de la paix et continue à revendiquer une solution pacifique dans la région qui respecte le droit à l'autodétermination du peuple palestinien;</p> <p>Que la FSSS-CSN dénonce l'intimidation subie par certains groupes, et surtout par ses membres, ayant manifesté leur appui au peuple palestinien et contre le génocide;</p> <p>Que la FSSS-CSN adhère au mouvement « Boycott, Désinvestissement, Sanctions » (BDS) et à ses campagnes en boycottant les produits d'Israël ;</p> <p>Que la FSSS-CSN affirme son appui et encourage ses syndicats affiliés à adopter des résolutions d'appui envers le peuple palestinien ainsi que des positions similaires sur le BDS;</p> <p>Que la FSSS-CSN réponde à l'appel des organisations qui partagent les mêmes revendications, notamment en participant aux manifestations pacifiques et aux lettres de soutien, et invite ses syndicats affiliés à faire de même;</p>	<p>internationale de justice accusant l'État d'Israël de génocide;</p> <p>Que la FSSS-CSN réitère l'appel aux gouvernements à œuvrer en faveur de la paix et continue à revendiquer une solution pacifique dans la région qui respecte le droit à l'autodétermination du peuple palestinien;</p> <p>Que la FSSS-CSN dénonce l'intimidation subie par certains groupes, et surtout par ses membres, ayant manifesté leur appui au peuple palestinien et contre le génocide;</p> <p>Que la FSSS-CSN adhère au mouvement « Boycott, Désinvestissement, Sanctions » (BDS) et à ses campagnes en boycottant les produits d'Israël ;</p> <p>Que la FSSS-CSN affirme son appui et encourage ses syndicats affiliés à adopter des résolutions d'appui envers le peuple palestinien ainsi que des positions similaires sur le BDS;</p>

Propositions des syndicats	Recommandations du comité des résolutions	Recommandation du bureau fédéral
<p><b>Que la FSSS mandate ses représentants aux comités de retraite, notamment au RREGOP, afin d’avoir un portrait des investissements de nos caisses de retraite dans les territoires occupés par Israël et dans des entreprises visées par la campagne BDS et qu’un rapport soit produit lors du prochain conseil fédéral.</b></p> <p><i>Reçu le 3 mai 2024 à 20 h 30</i></p>	<p>Que la FSSS-CSN <b>interpelle ses comités de négociation sur la faisabilité de mandater</b> ses représentants aux comités de retraite, afin d’avoir un portrait des investissements de <b>ses</b> caisses de retraite dans les territoires occupés par Israël et dans des entreprises visées par la campagne BDS et qu’un rapport soit produit <b> dans le cadre d’un conseil fédéral sectoriel.</b></p>	<p>Que la FSSS-CSN réponde à l’appel des organisations qui partage les mêmes revendications, notamment en participant aux manifestations pacifiques et aux lettres de soutien, et invite ses syndicats affiliés à faire de même;</p> <p>Que la FSSS-CSN interpelle ses comités de négociation sur la faisabilité de mandater ses représentants aux comités de retraite, afin d’avoir un portrait des investissements de ses caisses de retraite dans les territoires occupés par Israël et dans des entreprises visées par la campagne BDS et qu’un rapport soit produit dans le cadre d’un conseil fédéral sectoriel.</p>